

# Interface 28

Interface, numéro 28 | Revue éditée par la FAI | Novembre 2018



**Concours d'architecture**  
Concurrence et qualité

## Introduction

## La concurrence au service de la qualité

**Svizzera 240: House Tour**  
Pavillon suisse, Lion d'or  
à Venise lors de la XVI<sup>e</sup>  
Biennale d'architecture.

De gauche à droite:  
Li Tavor, Ani Vihervaara,  
Matthew van der Ploeg et  
Alessandro Bosshard.



© SWISS ARTS COUNCIL PRO HELVETIA

Raphaël Nussbaumer, architecte

Lors de l'édition 2018 de la Biennale d'architecture de Venise, le Pavillon suisse remporte de manière inédite, avec son projet « Svizzera 240: House Tour », la distinction du Lion d'or. C'est aussi la première fois que les architectes représentant la Suisse ont non seulement été sélectionnés sur la base d'un projet, mais aussi par le biais d'une mise en concurrence. La proposition des lauréats pose un regard critique sur la production homogène du logement à l'échelon national et s'interroge avec une dose d'humour sur les proportions et la standardisation des espaces domestiques connus de tous. La distinction du Pavillon suisse parmi les nombreuses contributions internationales est-elle le fruit d'une coïncidence ou le résultat d'une sélection d'un candidat à travers un concours? Quoiqu'il en soit, le fait que le jury de Pro Helvetia puisse concentrer son attention sur un contenu – une idée – plutôt que sur une personnalité renommée, aura

tout d'abord facilité l'émergence d'une jeune équipe et mis en lumière ses interrogations sur un sujet qui paraît banal mais qui touche chacun: le logement. D'autre part, ce propos inédit et sa forme surprenante auront su attirer l'attention du jury de la Biennale qui, au travers de la distinction qu'il a décerné, aura indirectement récompensé l'engagement et le soutien continus de l'Office fédéral de la culture.

Bien que la notion de « concours d'architecture » soit familière à un large public, les multiples aspects qui le constituent et les étapes qui le précèdent restent souvent méconnus. Afin de mieux apprécier cette forme de mise en concurrence, il nous a paru utile de revenir sur son histoire et sa nature, d'apprécier sa dimension culturelle et économique pour les professionnels, et de dresser un état des lieux auprès de protagonistes locaux très engagés. Depuis plus d'une décennie, le concours d'architecture a connu une recrudescence significative à Genève et le fruit de ses résultats se laisse percevoir aussi bien au centre-ville que dans son agglomération. Ces derniers mois, la zone située entre le quartier des Nations et l'aéroport de Genève a été un terrain prolifique pour de nouveaux projets dont la plupart sont le résultat de concours. Sur cet arrière-plan d'un territoire genevois en mutation, le présent dossier d'Interface s'interroge sur cette forme historique de mise en concurrence:

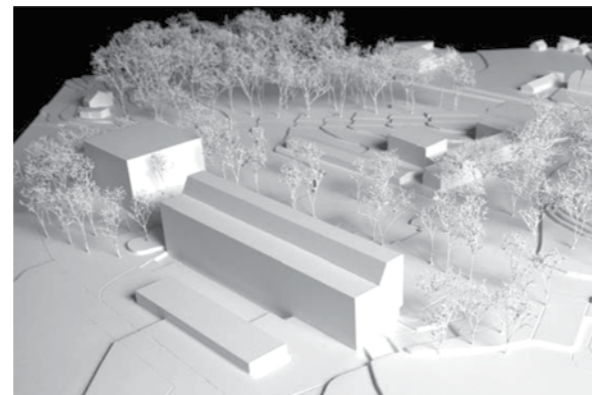
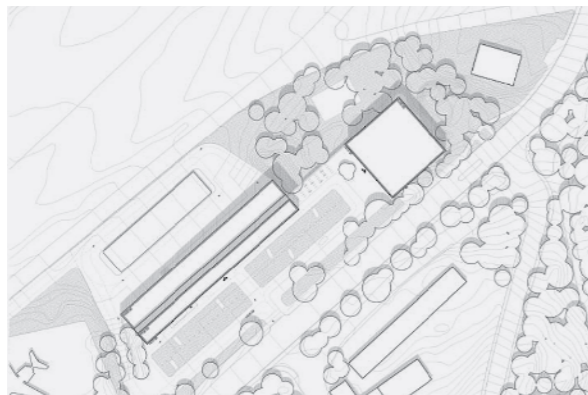
- > Que représente le règlement des concours SIA?
- > Le concours peut-il être assimilé à un bien culturel?
- > Que pensent les maîtres d'ouvrage de leur expérience vécue lors de mises en concurrence? □

**Bâtiment administratif pour la police internationale et Centre fédéral pour les requérants d'asile, Grand-Saconnex Genève.**

Concours à un degré en procédure ouverte, 2017.

Maîtres de l'ouvrage:  
Etat de Genève et  
Confédération suisse.

Architectes:  
Berrel Berrel Kräutler  
Architekten, Zurich.



Le terrain, le règlement de construction, le programme et le financement: toutes ces conditions cadre sont nécessaires pour accompagner une réalisation. Mais la conception concrète des bâtiments et des espaces extérieurs ne se révèle que dans le concours d'architecture.

## Règlement SIA 142

## A la recherche de la solution la meilleure

Jean-Pierre Wymann, architecte ETH SIA FAS, Bâle  
membre de la commission des concours de la SIA

La version originale de ce texte en allemand est disponible à la fin de ce numéro en page 40.

Les coûts induits par un bâtiment après sa réalisation prennent toujours plus d'importance. Les frais d'exploitation et d'entretien, ainsi que les coûts liés au démantèlement excèdent de beaucoup ceux de la construction. Or, le concours d'architecture permet de confronter une variété de solutions afin d'obtenir, pour un besoin précis, un projet optimisé du point de vue fonctionnel, économique, écologique et conceptuel. Cela devient particulièrement pertinent dans la perspective des coûts ultérieurs. L'économicité d'un projet de concours est tout à fait important pour la décision du jury. Ceci est bien démontré par des projets de concours tels que le Campus FHNW à Muttenz de pool Architekten (voir ci-contre) ou les logements Depot Hard à Zurich de Morger Partner Architekten (voir pp. 10-11).

## Histoire des règlements de la SIA

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) assume, depuis 140 ans, le rôle de chef de file pour l'élaboration de normes en Suisse. Dès 1877, la publication des « Principes pour l'organisation de concours d'architecture » pose en dix points les règles de base de la compétition architecturale. En 2009, le règlement des concours SIA 142 a été révisé, en même temps que paraissait le nouveau règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles. Le mandat d'étude parallèle se distingue du concours dans le sens où il ne se déroule pas dans l'anonymat. Avant cela, les procédures impliquant un dialogue étaient traitées comme des cas particuliers dans le règlement sur les honoraires et, plus tard, en annexe au règlement des concours. Au fil du temps, les mandats d'étude parallèles ont sans cesse gagné en importance, surtout pour des missions d'étude dont les objets doivent encore être précisés et des processus interactifs nécessitant un dialogue entre les participants et le collège d'experts. Ce type de procédure englobe les planifications test, les processus coopératifs ou les confrontations d'idées. En 2013 enfin, le règlement SIA 144 des appels d'offres de prestations est venu compléter la collection des règlements couvrant l'adjudication de prestations d'étude.

(suite en page 10)



**FHNW – Haute école d'architecture, de génie civil et de géomatique, HES-NO, Muttenz, Bâle.**

Concours à un degré en procédure sélective, 2011. Réalisation: 2018.

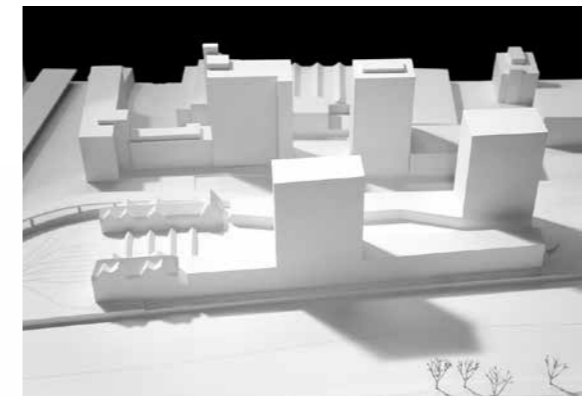
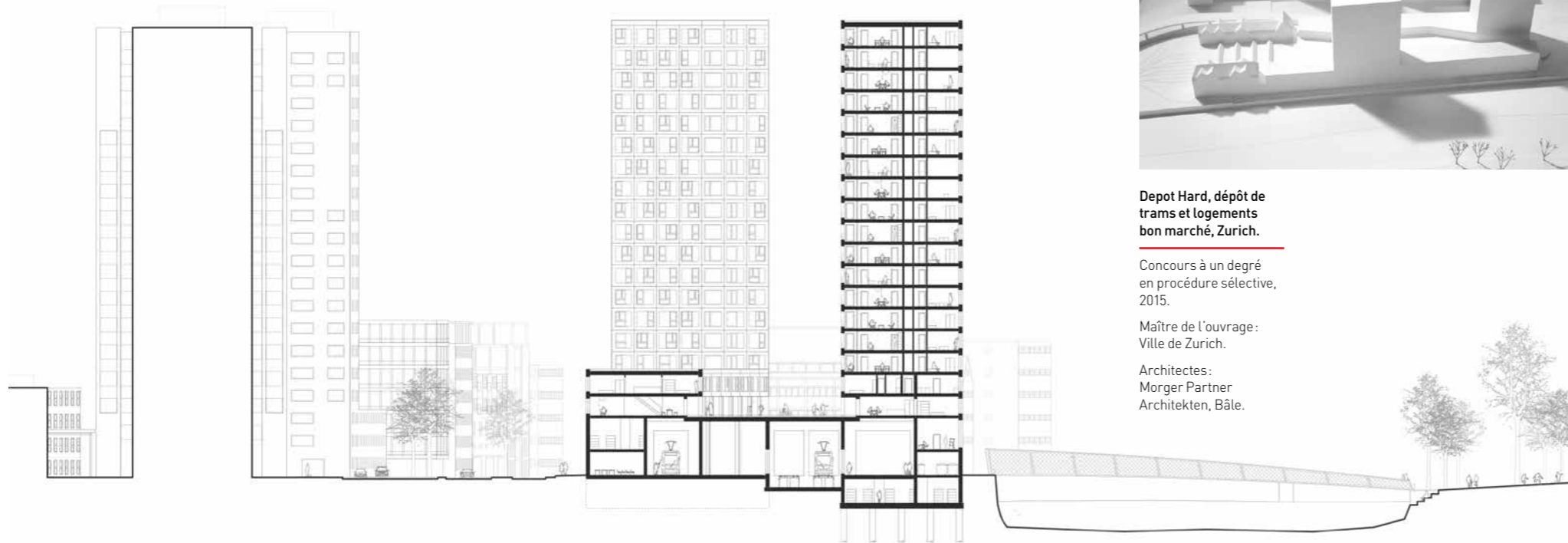
Maîtres de l'ouvrage:  
Canton Bâle-Campagne  
et HES-NW.

Architectes:  
pool Architekten, Zurich.



Le projet lauréat pour la FHNW présentait quatre atouts majeurs:

1. Fonctionnel  
Quatre écoles réunies dans un seul bâtiment offrant les liaisons les plus efficaces avec les fonctions communes situées dans les étages inférieurs.
2. Économique  
La compacité du volume et le faible développement de façades pour un tel programme garantissent la maîtrise des coûts d'un bâtiment de grande hauteur.
3. Urbanistique  
La silhouette de l'édifice participe à la définition du paysage urbain bâlois, à l'instar d'autres emblèmes importants, et se démarque des gabarits de la zone artisanale qui l'entoure.
4. Social  
La surface de terrain non bâti a permis la création d'un parc de quartier qui n'était pas prévu dans le programme du concours.



Depot Hard, dépôt de trams et logements bon marché, Zurich.

Concours à un degré en procédure sélective, 2015.

Maître de l'ouvrage : Ville de Zurich.

Architectes : Morger Partner Architekten, Bâle.

### Principes fondamentaux pour l'attribution de prestations d'étude

Les trois règlements SIA 142, 143 et 144 se fondent sur les mêmes principes, notamment la transparence des procédures et l'égalité de traitement entre participants. Le mandant prévoit, en règle générale, d'attribuer un mandat. Un organe qualifié et indépendant juge les contributions présentées. Les prestations de nature intellectuelle doivent fondamentalement être rétribuées. Lors d'un concours, des prix sont décernés, tandis que pour un mandat d'études parallèles, les participants reçoivent une indemnité forfaitaire. Les appels d'offres impliquant un important investissement peuvent faire l'objet d'une compensation. Les principes fondamentaux incluent également le respect du droit d'auteur : les droits d'utilisation et de modification d'un projet ne peuvent être mis en œuvre par le mandant que si l'auteur y consent et qu'il perçoit un dédommagement. Enfin, il convient encore de préciser que les procédures doivent être en adéquation avec la tâche à fournir et refléter la complexité de la construction envisagée. Les principes fondamentaux pour l'attribution de prestations d'étude se déclinent comme suit :

1. Transparence et égalité de traitement ;
2. Perspective d'obtenir un mandat ;
3. Jugement qualifié et indépendant ;
4. Rétribution des prestations de nature intellectuelle ;
5. Respect du droit d'auteur ;
6. Adéquation de la procédure. □

### Règlement des concours SIA 142

Dans le règlement SIA 142 sur les concours, la SIA énonce des règles reconnues pour une mise en concurrence probante et équitable envers tous les participants. Le règlement veille à la sécurité du droit et instaure la confiance entre les intervenants. Il peut être appliqué aussi bien par des mandants privés que publics. Le choix entre trois types de concours (concours d'idées, de projets ou portant sur les études et la réalisation) et trois genres de procédure (ouverte, sélective ou sur invitation) permet d'opter pour l'instrument adapté à chaque besoin. Pour la plupart des tâches, le concours de projets ouvert à un degré a fait ses preuves comme procédure simple, à même de livrer une grande diversité de solutions.

Le règlement pose des règles claires pour le concours d'architecture tout en offrant beaucoup de souplesse. Ainsi, le programme peut prévoir un degré d'affinement optionnel qui permet, au besoin, de prolonger le concours. De même, le jury peut abandonner un degré programmé, s'il parvient à la conclusion que l'objectif du concours a déjà été atteint. La mention est un outil qui offre, non seulement, la possibilité de primer des solutions inattendues qui s'écartent de conditions impératives, mais aussi de les recommander pour la poursuite des études et ensuite de les réaliser. En fixant les droits et les devoirs des parties impliquées, le règlement permet d'éviter des litiges. Il ménage par ailleurs la souplesse indispensable à une direction de projet optimale.

### Adéquation des exigences au degré

Le concours d'architecture livre des solutions envisageables pour un besoin donné et pas davantage, mais pas moins non plus. Or, les organisateurs qui fixent des exigences allant nettement au-delà d'une solution esquissée sont toujours plus nombreux. Ils demandent des données détaillées et beaucoup de justificatifs qui ne sont pas pertinents pour le jugement ou qu'ils ne sont pas en mesure d'apprécier. Nombre de paramètres ne peuvent, en effet, pas encore être définitivement établis au moment du concours. De plus, un projet a besoin de mûrir avant qu'il soit prêt pour la réalisation. Les exigences les plus pointues et une pléthore de justificatifs ne garantiront jamais que le projet recommandé pour la poursuite des études puisse obtenir une autorisation, ni que les investissements et les frais d'entretien pronostiqués resteront sous contrôle. Le maître de l'ouvrage doit accorder sa confiance aux capacités de développement du projet lauréat et à celles de ses auteurs.

### Concurrence et qualité

Avec un concours d'architecture, l'organisateur obtient à peu de frais une grande variété de propositions éligibles. Un jury qualifié confère un solide fondement à l'établissement du palmarès. A partir de critères d'évaluation prédéfinis, il délibère de la meilleure solution répondant à la tâche à fournir, après avoir pris en compte les principaux enjeux conceptuels, esthétiques, sociologiques, fonctionnels, techniques, économiques et écologiques liés à l'opération envisagée. Cette évaluation multifactorielle contribue de manière cruciale à garantir la qualité. De plus, l'expertise et l'indépendance du jury assurent une large acceptation du verdict. Le déroulement d'un concours prend certes un certain temps, mais il accélère le processus d'étude ultérieur tout en sécurisant grandement la planification de l'ouvrage. En s'impliquant dans un concours d'architecture pour voir sélectionner la meilleure contribution parmi un grand nombre de solutions possibles, organisateurs et participants œuvrent de concert à promouvoir la culture du bâti. □

Le choix entre trois types de concours : concours d'idées, de projets ou portant sur les études et la réalisation, et trois genres de procédure : ouverte, sélective ou sur invitation, permet d'opter pour l'instrument adapté à chaque besoin.



## Der Architekturwettbewerb

Jean-Pierre Wymann, Architekt ETH SIA BSA, Mitglied der Wettbewerbskommission SIA

Grundstück, Baugesetz, Raumprogramm und Finanzierung bilden die Rahmenbedingungen für mögliche Lösungen einer Bauaufgabe. Welches das beste Projekt ist und wie Gebäude und Aussenräume konkret aussehen können, zeigt sich aber erst im Architekturwettbewerb.

Die Kosten, welche ein Gebäude nach der Erstellung auslöst, werden immer wichtiger. Betriebs- und Unterhaltskosten und die Kosten für den Rückbau sind weitaus grösser als die Baukosten. Mit dem Architekturwettbewerb können verschiedene Lösungsansätze miteinander verglichen und so ein nach funktionalen, ökonomischen, ökologischen und gestalterischen Gesichtspunkten optimiertes Projekt für eine bestimmte Aufgabe gefunden werden. Dies ist gerade auch im Hinblick auf die Folgekosten relevant. Die Wirtschaftlichkeit eines Wettbewerbsbeitrags ist für den Juryentscheid durchaus relevant. Dies zeigen die beiden Wettbewerbsbeiträge des FHNW-Campus Muttenz von pool Architekten und der Wohnüberbauung Depot Hard in Zürich von Morger Partner Architekten eindrücklich.

### Geschichte der Ordnungen des SIA

Der schweizerische Ingenieur- und Architektenverein (SIA) ist seit über 140 Jahren führend in der Entwicklung von Normen in der Schweiz. Bereits in den 1877 publizierten „Grundsätze über das Verfahren bei öffentlichen Concurrenzen“ wurden in zehn Punkten wichtige Grundlagen für den Architekturwettbewerb gelegt. 2009 wurde die Ordnung für Wettbewerbe SIA 142 revidiert und gleichzeitig die neue Ordnung für Studienaufträge SIA 143 publiziert. Der Studienauftrag unterscheidet sich vom Wettbewerb dadurch, dass er nicht anonym durchgeführt wird. Zuvor waren Verfahren mit Dialog als Sonderfall in der Honorarordnung, später als Anhang in der Wettbewerbsordnung geregelt. Mit der Zeit gewannen Studienaufträge immer mehr an Bedeutung vor allem für planerische Aufgaben mit offener Aufgabenstellung und interaktiven Prozessen, bei denen ein Dialog zwischen Teilnehmenden und dem Beurteilungsgremium notwendig ist. Zu solchen Verfahren gehören Testplanungen, kooperative Verfahren oder Ideenkonkurrenzen. Die Ordnung für Leistungsofferten SIA 144 ergänzte 2013 das Regelwerk zur Vergabe von Planerleistungen.

### Grundsätze zur Vergabe von Planerleistungen

Die drei Ordnungen SIA 142, 143 und 144 basieren auf den gleichen Grundsätzen. Dazu gehören die Transparenz der Verfahren und die Gleichbehandlung der Teilnehmenden. Der Auftraggeber stellt in der Regel einen Auftrag in Aussicht. Ein fachkompetentes und unabhängiges Gremium beurteilt die Beiträge. Intellektuelle Dienstleistungen sollen prinzipiell entschädigt werden. Beim Wettbewerb werden Preise vergeben, während beim Studienauftrag die Teilnehmer eine Pauschalentschädigung erhalten. Aufwändige Leistungsofferten können entschädigt werden. Teil der Grundsätze ist auch die Respektierung der Urheberrechte. Die Nutzungs- und Änderungsrechte können vom Auftraggeber nur erworben werden, wenn der Urheber damit einverstanden ist und wenn er dafür entschädigt wird. Schliesslich gilt auch zu beachten, dass die Verfahren verhältnismässig sind und der Komplexität der Bauaufgabe entsprechen. Die Grundsätze zur Vergabe von Planerleistungen lauten wie folgt:

1. Transparenz und Gleichbehandlung
2. In Aussicht gestellter Auftrag
3. Fachkompetente und unabhängige Beurteilung
4. Entschädigung intellektueller Dienstleistungen
5. Respektierung der Urheberrechte
6. Angemessenheit des Verfahrens

### Ordnung für Wettbewerbe SIA 142

Mit der Ordnung für Wettbewerbe SIA 142 legt der SIA anerkannte Regeln für einen erfolgreichen und für alle Beteiligten fairen Wettbewerb vor. Sie sorgt für Rechtssicherheit und schafft Vertrauen unter den Beteiligten. Die Ordnung kann sowohl von privaten wie auch von öffentlichen Auftraggebern angewandt werden. Die Auswahl zwischen drei Wettbewerbsarten (Ideen-, Projekt- oder Gesamtleistungswettbewerb) und drei Verfahrensarten (offenes, selektives oder Einladungsverfahren) erlaubt es, das für jede Aufgabe geeignetes Instrument zu wählen. Für die meisten Aufgaben hat sich der einstufige, offene Projektwettbewerb als schlankes Verfahren mit einer grossen Vielfalt von Lösungsansätzen bewährt. Die Ordnung stellt klare Regeln für den Architekturwettbewerb auf und ist gleichzeitig flexibel. So kann im Programm eine optionale Bereinigungsstufe vorgesehen werden, mit welcher der Wettbewerb bei Bedarf verlängert werden kann. Die Jury kann auch vorgesehene Stufen weglassen, wenn sie zum Schluss kommt, dass das Ziel des Wettbewerbs bereits erreicht wurde. Das Instrument des Ankaufs bietet die Möglichkeit, unerwartete Lösungen, die gegen wesentliche Rahmenbedingungen verstossen, nicht nur auszuzeichnen, sondern auch zur Weiterbearbeitung zu empfehlen und so zu realisieren. Die Ordnung regelt die Rechte und Pflichten der Beteiligten und hilft dadurch, Streitfälle zu vermeiden. Sie bietet andererseits auch die notwendige Flexibilität zur optimalen Projektsteuerung.

### Stufengerechte Anforderungen

Der Architekturwettbewerb zeigt Lösungsmöglichkeiten für eine bestimmte Bauaufgabe auf, nicht mehr, aber auch nicht weniger. Immer häufiger stellen Auslober Anforderungen, die weit über einen Lösungsansatz hinausgehen. Sie verlangen detaillierte Angaben und viele Nachweise, die für den Entscheid nicht relevant sind oder die sie nicht beurteilen können. Viele Parameter lassen sich zum Zeitpunkt des Wettbewerbs noch nicht abschliessend festlegen. Zudem braucht ein Projekt Zeit, bis es für die Ausführung reif ist. Eine Garantie, dass der zur Weiterbearbeitung empfohlene Beitrag bewilligungsfähig ist und die prognostizierten Investitions- und Unterhaltskosten eingehalten werden können, gibt es auch mit den höchsten Anforderungen und einer Vielzahl von Nachweisen nicht. Der Auftraggeber muss der Entwicklungsfähigkeit des Projektes des Gewinners und dessen Urhebern vertrauen.

### Mehr Wettbewerb, mehr Qualität

Mit einem Architekturwettbewerb erhält der Auslober für wenig Geld eine grosse Auswahl von vielfältigen Lösungsmöglichkeiten. Eine fachkompetente Jury garantiert eine hohe Sicherheit bei der Entscheidungsfindung. Sie evaluiert nach festgelegten Beurteilungskriterien die beste Lösung für die gestellte Aufgabe und ist in der Lage in ihrer Entscheidungsfindung die wesentlichen Aspekte wie konzeptionelle, gestalterische, gesellschaftliche, funktionale, technische, ökonomische und ökologische Gesichtspunkte zu berücksichtigen. Diese vielseitige Evaluation trägt entscheidend zur Qualitätssicherung bei. Zudem gewährleisten die fachliche Kompetenz und Unabhängigkeit der Jury eine grosse Akzeptanz des Ergebnisses. Die Durchführung eines Wettbewerbs braucht zwar seine Zeit, beschleunigt aber auch den nachfolgenden Planungsprozess und bietet gleichzeitig Gewähr für eine hohe Planungssicherheit. Mit dem Architekturwettbewerb wird in Konkurrenz aus vielen Lösungsansätzen der beste Beitrag selektioniert. Auslober und Teilnehmende tragen so beide zur Förderung der Baukultur bei.